

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

DES DELIBERATIONS

Commune de

PERNES-LES-FONTAINES

DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

**SEANCE DU 20 JUILLET 2023**

(Date de convocation : 13 Juillet 2023)

|                                              |    |
|----------------------------------------------|----|
| Conseillers Municipaux en exercice :         | 29 |
| Présents :                                   | 21 |
| Absents excusés ayant donné<br>procuration : | 6  |
| Absent excusé non représenté :               | /  |
| Absents non excusés :                        | 2  |
| Votants :                                    | 27 |

L'An deux mille vingt-trois et le vingt Juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Didier CARLE, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Fulgencio BERNAL, Madame Nadège BOISSIN, Monsieur Gêrôme VIAU, Madame Aurélie DEVEZE, Monsieur Guillaume PASCAL, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Christian GORLIN, Madame Anne CUNTY, Monsieur Christian SOLIER, Madame Claudine CHAUVET Monsieur Eric BOYER, Madame Isabelle DESRUT, Madame Gisèle GIRARD, Madame Patricia VIVARES, Monsieur Franck RIMBERT, Madame Magali PEYRONNET, Monsieur Antoine BARBIEUX, Monsieur Pascal BREMOND, Monsieur Jean-Claude GRAVIERE.

**Pouvoirs** : Monsieur Laurent COMTAT (procuration à Monsieur Fulgencio BERNAL), Monsieur Jean-Claude DANY (procuration à Monsieur Franck RIMBERT), Madame Marlène LAUGIER (procuration à Monsieur le Maire), Madame Nancy GONTIER (procuration à Madame Magali PEYRONNET), Madame Géraldine PETIT (procuration à Madame Isabelle DESRUT), Monsieur Robert IGOULEN (procuration à Monsieur Jean-Claude GRAVIERE).

**Absents non excusés** : Madame Sabrina BOHIGUES, Monsieur Patrick MONTY.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Pascal BREMOND ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération  
« Les Sorgues du Comtat » - Exercice 2021

Monsieur BERNAL rappelle à l'Assemblée qu'en application de l'article L 5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux des Communes membres de tout Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doivent être informés des activités de cet établissement notamment par la communication d'un rapport annuel, qui doit être adressé avec le compte administratif par le président de l'établissement aux maires concernés avant le 30 septembre.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire aux membres du Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Commune à l'organe délibérant de l'E.P.C.I. sont entendus.

Monsieur BERNAL propose au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel d'activité – exercice 2021 de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

LE CONSEIL MUNICIPAL :

.../...

VU l'exposé de Monsieur BERNAL,

VU l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**PREND ACTE** du rapport annuel d'activité de l'exercice 2021 établi par la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

**Le Secrétaire de Séance**



**Pascal BREMOND**

**Pour extrait conforme,  
le Maire,**



*Carle*  
**Didier CARLE**

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 28 Juillet 2023

Publiée le : 28 Juillet 2023